

# Constituante: une place écrasante réservée aux tenants du «oui»

GENÈVE • L'Avivo, le lobby des aînés, a déposé un recours. Les groupes présents au Grand Conseil seront surreprésentés sur les panneaux d'affichage.

PHILIPPE BACH

Le groupe Avivo a déposé un recours devant la Chambre administrative de la Cour de justice (voir *Le Courrier* du 14 juillet). La nouvelle est un peu passée inaperçue durant l'été. Mais la question posée est, elle, pertinente: comment seront répartis les emplacements d'affichage en vue de la votation du 14 octobre prochain sur le projet de nouvelle Constitution?

Une lettre du Conseil d'Etat – celle-là même qui sert de base légale au recours du groupe Avivo – laisse entendre en des termes certes flous que la pratique habituelle prévaudra. A savoir que les groupes représentés au Grand Conseil auront droit à l'affichage d'office – deux tiers des emplacements – et que le tiers restant sera affecté aux groupements ad hoc qui se constituent pour défendre un mot d'ordre.

Ce qui est conforme à l'article 30 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Sauf que cette pratique vaut pour les votations. En l'occurrence, le processus de la Constituante est particulier dans la mesure où il s'agit de doter le canton d'une nouvelle Constitution.

## Les tenants d'un refus marginalisés

Et, surtout, les deux seuls groupes de la Constituante qui ont voté contre ce projet – l'Avivo et Solidarités – se retrouveront cantonnés à la portion congrue puisque non présents au Grand Conseil. «On musèle le débat», déplore Souhail Mouhanna, du groupe Avivo. Même si le Mouvement citoyens genevois (MCG), qui ne s'était pas formellement opposé en plénière, a depuis décidé à son tour de prôner le «non». Et lui dispose d'un groupe au Grand Conseil (l'UDC n'a pour sa part pas encore pris position).

Reste que, visuellement, un nombre écrasant de placards défendra l'avis majoritaire du «oui» à ce nouveau projet de



La présidence de la Constituante était d'avis que les groupes qui y étaient présents devaient être traités sur un pied d'égalité avec les partis élus au parlement cantonal. JPDS

Constitution et marginalisera les tenants d'un refus, où l'on trouve tout de même l'ensemble des syndicats du privé et du public.

D'où le recours de l'Avivo. Qui, pour fragile qu'il soit juridiquement – comme l'ont admis la plupart de nos interlocuteurs –, n'en pose pas moins une question pertinente sur le plan politique et démocratique.

La présidence de la Constituante était d'ailleurs d'avis que les groupes présents dans cette assemblée devaient être traités sur un pied d'égalité avec les partis

élus au parlement cantonal. Le Conseil d'Etat s'est voulu plus formaliste, regrette Marguerite Contat Hickel, coprésidente de la Constituante. «Nous avons demandé et obtenu que tous les groupes élus à la Constituante puissent faire figurer leur mot d'ordre dans la brochure officielle. Comme l'affichage est lié à cette démarche il nous paraissait logique qu'ils soient traités de la même manière pour ce qui relève de l'affichage.»

Ceci d'autant plus qu'un doute subsiste sur le statut de la Constituante. Pierre Vanek, permanent de Solidarités,

note ainsi que la loi instituant la Constituante charge celle-ci de présenter le texte au peuple. La délégation au Conseil d'Etat qui a été faite de cette action frise ainsi le code. La question a d'ailleurs été soumise à des juristes. «A tout le moins, nous sommes politiquement fondés à juger peu démocratique la manière de procéder du Conseil d'Etat.»

Ce dernier se refuse à tout commentaire, réservant «son argumentation à la Chambre administrative de la Cour de justice», selon ce qui nous a été transmis au niveau de la Chancellerie. I

## EN BREF

### FILM ET DÉBAT SUR LE NUCLÉAIRE AU CINÉLUX

GENÈVE Demain au Cinélux, la projection de *No Man's Zone*, documentaire tourné dans la zone irradiée de Fukushima (notre critique dans l'édition du 23 juin dernier), sera suivie à 20 h d'une discussion autour du nucléaire en présence de la sociologue Alison Katz, du physicien Eric Peytremann, du géologue et ancien président de la commission fédérale de la sécurité nucléaire Walter Wildi, du journaliste Robert James Parsons, de l'ancien activiste Chaïm Nissim – qui a revendiqué dans un livre le tir au lance-roquettes sur la centrale de Creys-Malville en 1982 – et de l'ingénieur en environnement Jean-Luc Zanasco. co

Ve 10 août, 18h, Cinélux, 8 bd Saint-Georges, Genève, ☎ 022 329 45 02.

### ROUSSEAU AU JARDIN BOTANIQUE

GENÈVE Pour le tricentenaire de la naissance de Rousseau, un spectacle itinérant prend possession du Jardin botanique de Genève. «Rousseau, une promenade» mêle personnages du XVIII<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècle et parle de botanique et de nature mais aussi d'éducation, de Dieu et de littérature. Jusqu'au 16 septembre, neuf comédiens emmèneront le public dans une promenade nocturne en cinq étapes dans les allées du Jardin botanique à l'occasion d'une émission télévisée pseudo-culturelle consacrée à Rousseau. Des personnages tirés de la vie et des ouvrages du citoyen de Genève né il y a trois cents ans seront également de la partie. Le Théâtre du Saule Rieur a créé ce spectacle sur invitation de la direction du Jardin botanique. La compagnie s'était distinguée en montant «Calvin, un itinéraire» dans les rues de la Vieille-Ville de Genève pour le 500<sup>e</sup> anniversaire du Réformateur en 2009, un spectacle qui avait été repris l'année suivante. AT5

www.theatredusauleurier.ch

# Activeurs d'espèces d'espaces

LA CHAUX-DE-FONDS • Collectif artistique basé à Berlin Asphalt Piloten redessine éphémèrement les architectures et les perspectives des villes.

BERTRAND TAPPOLET

Entre improvisations sur le vif et repérages de séquences urbaines, *Tape Riot*, création tout-terrain du collectif Asphalt Piloten, se balade dans les cités européennes en agitant ses perspectives, jouant parfois du trompe-l'œil. L'opus fait halte les 10 et 11 août, à La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de La Plage des Six Pompes, festival international des arts de la rue.

Aux yeux de la chorégraphe et danseuse biennoise Anna Anderegg, à l'origine de la cellule artistique des «Pilotes de l'asphalte», le titre du spectacle convoque l'idée que «le scotch s'insurge contre la vision traditionnelle de l'espace commun. Des lignes entrent en révolte poétique contre le ronron quotidien. Et ouvrent à d'autres parcours possibles.» Ne pas occuper l'espace, s'en préoccuper. Du non-lieu public à l'intime en appartement, explorer les territoires urbains, à la mesure du corps. Utiliser l'environnement citadin traversé de mémoires, règlements et usages

comme support, partenaire et décor. Pour en modifier l'appréhension.

Anna Anderegg propose, en duo avec Moni Wespi, une danse tour à tour structurée et déstructurée par les lignes architecturales. La niche d'un bancomat matrice ainsi un mouvement de repli sur soi, alors qu'un banc voit le corps devenu quasi liquide cascader au sol. A 28 ans, l'artiste donne le ton d'une danse en étroite capillarité avec les surfaces que son anatomie prolonge, interroge ou contredit. Fondée sur la danse contact, la déstructuration et la dissociation, elle explore les voies d'un corps fissuré, fragmenté, d'une étonnante plasticité.

Épisodiquement, les corps se révèlent relâchés, posés, imbriqués dans la matière, à l'image des «sculptures minuscules» d'Erwin Wurm, où le jeu recèle un pouvoir de subversion. «Depuis l'enfance, il s'agit pour moi de sentir ce qu'est un banc, les appuis du corps qui s'y enroulent. Du coup, la performance tient du

mapping des espaces réalisé corporellement.»

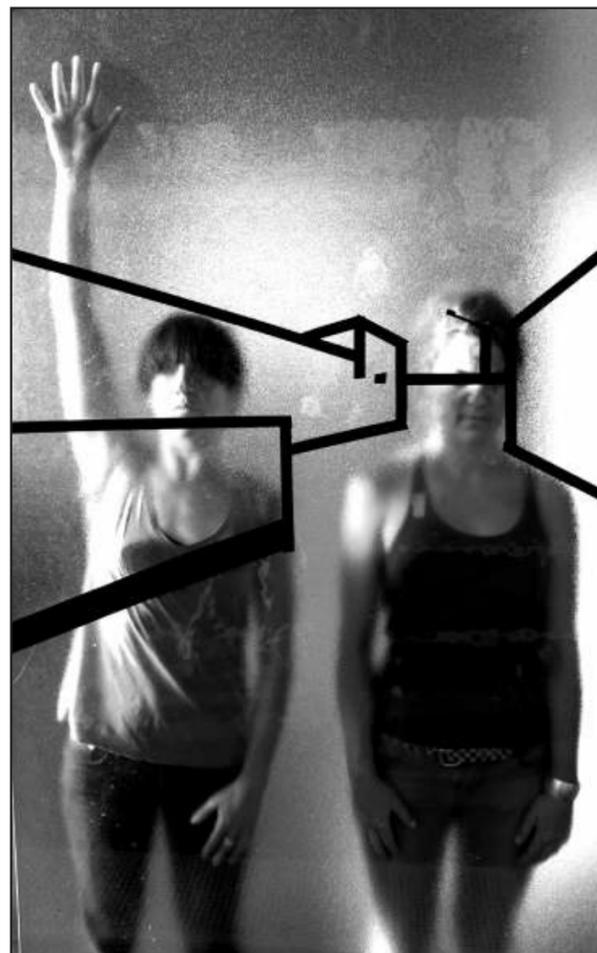
Le temps ne semble plus qu'une question subjective. Encintes miniatures en bandoulière et derrière sa tablette numérique, le Toscan Marco Barotti, archéologue sonore *freaky jazzy electro pop*, accentue cette impression, avec des sons générés notamment par la mise en boucle de rumeurs, de heurts et de chocs des corps. Mouvants, planants et expositifs, l'entêtement poétique de cette partition composée sur le vif pousse à la convulsion et aux bégaitements des corps.

Tissé de concassures, le travail chorégraphique de l'Américaine Meg Stuart, porté par des interprètes flagellants, a innervé cette manière nerveuse et douce qu'a Anna Anderegg de faire l'expérience du monde avec d'autres corps artistiques. D'abord celui du performeur-scotcheur virtuose français Hervé Thiot. Il orchestre une symphonie de lignes noires, crée des volumes ombrés rappelant les compositions rythmiques des constructivistes russes du début du XX<sup>e</sup> siècle. Sa

vélocité intervention graphique indique ici des rectangles de poses pour les pieds des danseuses, là cadre et décadre les corps, suscitant de médusants jeux de perspective.

L'artiste aime les rencontres improbables. Ainsi la rappeuse postféministe allemande d'origine anatolienne Reyhan Sahi, alias Lady Bitch Ray, convoque sa danse fluide et hachurée pour plusieurs shows. La danseuse apprécie l'action controversée de cette thésarde en linguistique prônant la reconquête de leur corps laborieux et désirant par les femmes. Les anatomies convulsées d'Asphalt Piloten, elles, n'ont pas oublié un burlesque balistique et funambule. Dans la lignée parfois d'un Tati, il fait redécouvrir la poésie et l'humanité paradoxalement habitable de la ville, par ses trajectoires artistiques ressuscitant architectures et terrains sensoriels oubliés. I

*Tape Riot*, ve 10 et sa 11 août à La Plage des Six Pompes, festival gratuit en plein air à La Chaux-de-Fonds. Rens: www.la-plage.ch et www.asphaltpiloten.com



Le collectif artistique basé à Berlin Asphalt Piloten redessine de manière éphémère les architectures et les perspectives des villes au fil de parcours singuliers empreints d'une saisissante démarche chorégraphique et plastique. LDD